

Avis d'appel public à la concurrence**REGIE D'ŒUVRES D'ART**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Personne responsable du marché : M. le Président,

Domaine de Rentilly Bussy Saint Martin BP 29, 77607 MARNE LA VALLEE Cedex 3,

tél. : 01-60-35-43-50, télécopieur : 01-60-35-43-63,

Courriel : accueil@marneetgondaire.fr, adresse internet : <http://www.marneetgondaire.fr>

Profil acheteur public : www.marches-securises.fr

Objet du marché :

Le marché a pour objet la régie d'œuvre d'art relatif à diverses prestations :

- emballage et déballage des œuvres d'art dans les lieux d'exposition,
- installation des œuvres en respectant les exigences du commissaire d'exposition et en respectant les contraintes du lieu,
- montage et démontage des œuvres selon les plans fournis par le Parc culturel de Rentilly.
- Remise en état et nettoyage du site au démontage de l'exposition.

Type de procédure

Il s'agit d'un marché conclu dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande passé en l'application de l'article 77 du code des marchés publics.

Le présent marché est un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de commande annuel de : 20 000 € H.T.

Lieu d'exécution : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Bussy Saint Martin (77)

Caractéristiques principales :

Le Parc culturel de Rentilly, service de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, a pour mission de promouvoir l'art contemporain sous toutes ses formes (arts vivants et arts plastiques) sur son territoire qui comprend 16 communes.

Dans ce but, le Parc culturel conçoit et réalise en partenariat avec des artistes et avec le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Île-de-France des expositions et des rencontres avec le public.

L'accès gratuit à toutes les expositions et animations ainsi que la proximité du site permet de rendre la création contemporaine accessible au plus grand nombre.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la régie des œuvres d'art appartenant au Fonds Régional d'Art Contemporain d'Île-de-France (FRAC IDF), à des artistes et aux galeries promouvant les artistes exposés.

Durée du marché :

Le marché prendra effet à sa date de notification pour une durée de 12 mois.

Il pourra être reconduit 1 fois pour une période de 12 mois, par décision expresse (lettre recommandée avec accusé) 3 mois avant la fin de la période en cours.

Cautionnement et garanties exigés : Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Les soumissions, rédigées en langue française, seront remises contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté.

Les soumissions indiqueront la mention :

« MAPA – REGIE D'ŒUVRES D'ART »

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

A - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :

• Justifications à produire quant à la situation juridique

- ✓ Lettre de candidature (type DC1),
- ✓ Déclaration du candidat type DC2
 - * le nom et l'adresse du candidat ;
 - * si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - * document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC5 non produit)

- ◇ un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,
- ◇ Renseignements relatifs à la nationalité du candidat
- ◇ Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- ◇ Engagement écrit du ou de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

• Justifications à produire quant à la capacité économique et financière

- ◇ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- ◇ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
- ◇ Bilans ou extraits de bilans des trois dernières années si le candidat est assujéti à l'obligation d'établir des bilans en vertu de la loi
- ◇ état annuel DC7 (CERFA n° 11 064 * 01) ou document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries,

• Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

- ◇ Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations de services ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique
- ◇ Description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- ◇ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- ◇ Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- ◇ Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques

B - Le projet de marché comprenant :

❖ Un acte d'engagement - document(s) joint(s) à compléter, dater et signer ;

- *L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptations de sous-traitants et d'agrément de conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder .*
- *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser au paragraphe E de l'acte d'engagement.*
- *Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.*
- *En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.*

❖ Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) daté et signé;

❖ Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché

- Justifier de compétences particulières dans la fonction de régisseur d'œuvres d'art ; il doit être titulaire d'un diplôme et/ou pouvoir justifier d'une solide expérience professionnelle.
- Avoir des compétences artistiques afin d'être capable de réaliser une œuvre d'après sa fiche technique (fiche technique qu'il doit être en mesure de comprendre) ou reproduire un dessin (par exemple).
- Faire preuve de connaissances dans les conditions de conservation des œuvres ; il doit alors pouvoir avoir un rôle de conseil auprès de la personne chargée de l'exposition.
- Avoir un rôle de conseil pour la conception, la scénographie et le montage de l'exposition.
- Planifier les étapes de production et de réalisation de l'exposition.
- Être capable de réaliser une installation sonore, lumineuse ou vidéo (manipulation d'enceintes, de vidéoprojecteurs ou de tout type de projecteur) selon les œuvres présentes à l'exposition et mettre en place des structures pour les aménagements des espaces de projection vidéo ou sonore. Pour cela, il doit posséder une habilitation électrique lui permettant d'effectuer les branchements (câblage et réglage) nécessaires en toute sécurité (pour sa propre personne et pour autrui).
- Posséder le matériel de base nécessaire en relation avec l'installation et la manipulation de l'œuvre (gants blancs, perceuse, clous, vis, échelle) et pouvoir se procurer le matériel particulier (câblage...).
- Assurer la réalisation du mobilier nécessaire à l'exposition ; avoir un atelier lui permettant la construction d'éventuels supports.
- Effectuer tout type d'aménagement nécessaire à l'exposition, par exemple pose de moquettes (classées M3), pose de rideaux ou films pour réaliser une occultation des portes et fenêtres des salles de projection.
- Mettre en place des supports métal, des blocs béton selon les fiches techniques des œuvres.
- Pouvoir intervenir rapidement sur le site de l'exposition en cas d'incident (pannes diverses) et ce pour toute la durée de l'exposition.
- Être présent sur le lieu de l'exposition à l'arrivée et au départ des œuvres ; en vérifier le bon état.
- Faire appliquer les règles de sécurité et de sûreté dans l'aire d'exposition.

Critères d'attribution

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, le choix du fournisseur sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par tous les concurrents avant la date limite fixée dans le présent règlement de consultation.

Le choix du fournisseur tiendra compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Les critères ci-après définis, notés sous forme de points, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

- 1. Compétence technique : 40 points**
- 2. Prix des prestations : 40 points**
- 3. Délais d'intervention : 20 points**

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Retrait des dossiers

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Les dossiers peuvent être retirés au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang Bussy-Saint-Martin - BP 29 77607 Marne-la-Vallée cedex 3 Tél : 01.60.35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.66 Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30</p>

Transmission des offres :

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- présentées sur un support papier et adressées par envoi postal.
- présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Le retrait ou la consultation du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

La transmission des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Elles porteront la mention suivante :

-« REGIE D'ŒUVRES D'ART »
NE PAS OUVRIR

Date limite de réception des offres : le 2 juillet 2012 à 12H00

Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 2012-04-19

Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande faite par email ou télécopie au plus tard pour le 25 juin 2012 auprès de :

<p style="text-align: center;"><u>Renseignement(s) administratif(s) :</u> Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Michelle ADAM - Service des Marchés Publics Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63 Email : michelle.adam@marneetgondoire.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Renseignement(s) technique(s) :</u> Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Service Culturel Tel : 01.60.35.46.72 - Fax 01.60.35.43.630</p>
---	---

Instance chargée des procédures de recours :

- Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général De Gaulle, 77008 Melun, tél. : 01-60-56-66-30, télécopieur : 01-60-56-66-10.

Date d'envoi à la publication : 07/06/2012